



CONDITIONS DE LOCATION

CONDITIONS GÉNÉRALES A LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT

1/LA LOCATION

Le locataire, signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

2/CAUTION

A l'arrivée du locataire, outre le loyer, une caution dont le montant maximum pourra être égal au prix d'une semaine de location de haute saison d'été peut vous être demandée. La caution sera faite par chèque et ne sera pas débitée. Le chèque sera restitué le jour du départ, déduction faite des détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

3/UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre le studio ou le chalet à son départ, aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée sauf si le locataire a coché la case «option ménage» et versé 50 € de supplément.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit de notre part. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

4/NOMBRE DE LOCATAIRES

Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil indiquée dans le contrat, et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat ou de recevoir une majoration déterminée par lui-même.

5/ANIMAUX

Seuls les animaux familiers indiqués au présent contrat seront acceptés par le propriétaire. Ce dernier se réserve le droit d'interdire les animaux familiers non tenus en laisse, non tatoués, et sans carnet de vétérinaire.

De plus, les maîtres de ces animaux devront obligatoirement nettoyer toute salissure «oubliée» sur le camping.

6/INVENTAIRE - ETAT DES LIEUX

Un inventaire sera vérifié par le locataire au début de son séjour et effectué en présence du propriétaire ou de son représentant en fin de séjour.

7/PAIEMENT

Réservation : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire des arrhes de 30 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant les 10 jours suivant la date d'envoi du contrat.

Solde : Le solde de la location sera versé à l'entrée dans les lieux.

8/CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme

a) avant l'entrée en jouissance, les arrhes restent acquis au propriétaire si l'hébergement n'a pu être reloué pour la même période et au même prix

. Les arrhes sont restituées quand le logement a pu être reloué pour la même période et au même prix.

b) A la date d'entrée en jouissance (ou dans les 24 heures qui suivent) :

- les arrhes restent acquises au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde de la location

c) Si le preneur ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat

. Le présent contrat devient nul

. Les arrhes restent acquises au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde

. Le propriétaire peut disposer du logement

LES 6 STATIONS

Pacaud Stéphanie et Marcel

Les Foulons - 05260 ST JEAN ST NICOLAS - France

Tél. : 04 92 55 91 95 - 06 67 21 74 90

Mail : info@camping-ecrins.com

Web : www.camping-ecrins.com